

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0935_ARM_LAFORESTIERE2022
Portant réglementation de la circulation pendant une épreuve sportive

Service : PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE MAIRE DE LES MOUSSIÈRES

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-30 et R411.31 et R417-4 ;
- VU** le Code du Sport et notamment les articles A331-37 et suivants ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation des routes et autoroutes modifié ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-Directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;
- VU** Le dossier déposé par M. Philippe GINDRE, représentant l'association La Forestière, organisatrice de la manifestation intitulée « **Forestière UCI Marathon et Forestière VTT Rando** » qui se déroulera les **10 et 11 septembre 2022** ;

CONSIDÉRANT que l'organisateur demande le bénéfice du régime de la priorité de passage en application des dispositions de l'article R111-30 susvisé ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de courses en ligne qui donneront lieu à des classements et de randonnées VTT ;

CONSIDÉRANT le dispositif de sécurité prévu par l'organisateur (signaleurs, véhicules d'accompagnement) ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des participants, du public, des riverains et des usagers ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 Les conditions de passage de « **LA FORESTIERE** » sur les **Routes Départementales n°25, 25^E1, 25^E2, 25^E5, 25^E6, 290, 292, 292^E1, 292^E2 292^E4, 304, 436 et 63** figurant sur l'itinéraire détaillé joint au dossier de l'organisateur sont fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 2 RÉGIME DE CIRCULATION

La compétition bénéficie de la priorité de passage conformément à l'article R411-30 du Code de la Route sur les routes départementales mentionnées à l'article 1.

Les accès aux routes mentionnées à l'article 1 depuis toutes les voies publiques seront fermés par des signaleurs pendant le passage des coureurs et des randonneurs.

Le temps de coupure individuelle ne devra pas dépasser dix minutes.

ARTICLE 3 MESURES DE RESTRICTIONS

La circulation sur la RD 25 (Route de Saint Claude) sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le dimanche 11 septembre 2022 de 6h45 à 13h30
Localisation	du carrefour avec la RD 292 (centre village) jusqu'à la sortie d'agglomération des Moussières au PR 30 + 0160 (direction SEPTMONCEL – LES MOLUNES)
Restriction	Circulation interdite à tout véhicule
Dérogations	Forces de l'ordre, service de secours, véhicules accrédités par les organisateurs

La circulation sur la RD 25 (Route de La Pesse) sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le dimanche 11 septembre 2022 de 6h45 à 13h30
Localisation	du carrefour avec la RD 292 (centre village) jusqu'au carrefour avec la RD 25E5 (Les Mouillés).
Restriction	Circulation en sens unique dans le sens Les Moussières – La Pesse
Dérogations	Forces de l'ordre, service de secours, véhicules accrédités par les organisateurs

La circulation sur la RD 292 (Route de Lajoux) sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le dimanche 11 septembre 2022 de 6h45
Localisation	de l'entrée d'agglomération des Moussières au PR 0 +0440 (côté LAJOUX) au carrefour avec la RD25 (centre village).
Restriction	Circulation en sens unique dans le sens Lajoux – centre village
Dérogations	Forces de l'ordre, service de secours, véhicules accrédités par les organisateurs

La réouverture à la circulation pourra être autorisée avant l'heure indiquée après accord des forces de l'ordre.

ARTICLE 4 Le stationnement de tous les véhicules sera interdits à chaque intersection du tracé des courses avec les routes départementales visées à l'article 1, sur 50 m en amont et en aval des deux côtés de la route, le dimanche 11 septembre 2022 de 6h00 à 19h00.

ARTICLE 5 Les itinéraires de déviation sont les suivants :

SEPTMONCEL – LA PESSE : par la RD 292 E1 puis la voie communale du Pré Fillet, puis RD 292 (LES MOUSSIÈRES)

LA PESSE – LES MOUSSIÈRES/ LAJOUX : par la RD 25E5 (BELLECOMBE), la voie communale des Trois Cheminées, la RD 292 E2 (Les Crottes)

LA PESSE – SEPTMONCEL : par la RD 25E5 (BELLECOMBE), la voie communale des Trois Cheminées, la RD 292 E2 (Les Crottes), RD 292 LAJOUX et la RD 436

ARTICLE 6 La signalisation routière et celle prévue à l'article R411-30 du Code de la Route seront mises en place et maintenues par l'organisateur sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 7 Mme la Directrice des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet du Jura, MM. les Maires de LES MOUSSIERES, SEPTMONCEL – LES MOLUNES, SAINT-CLAUDE, VILLARD-SAINT-SAUVEUR, LES BOUCHOUX, LA PESSE, VIRY, LAMOURA et LAJOUX, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de METZ, M. Le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, Mme la Directrice du l'UT 39 du Conseil Régional BFC, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 8 RECOURS

L'organisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départemental de Saint-Claude à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

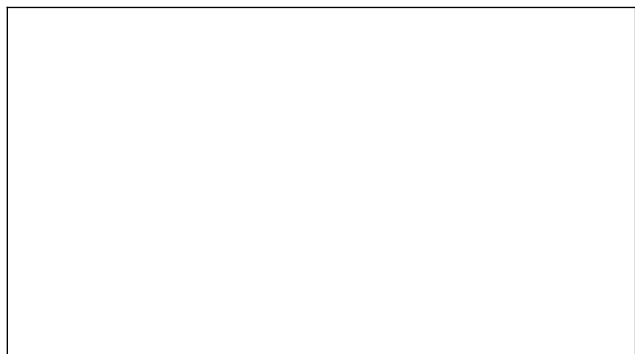
Aux Moussières,
9.9.2022 Le

Cachet et signature

de l'avis Adfant
Thomas GRENIARD



Signature de l'arrêté



FORESTIERE 2022

Nos services lives

Blanc TNT - Chaîne 31
 343, Sfr : 480, Numérique : 480,
 8, Free : 902, Canal add : 125

Le vidéo - 100% OUTDOOR

Page Facebook FORESTIERE

(Top 20 pilotes course UCI)

Chronométrage Yakachrono



Envoyé en préfecture le 12/09/2022
 Reçu en préfecture le 12/09/2022
 Affiché le 12-09-2022
 ID : 039-223900010-20220909-ARR_2022_0935-AR

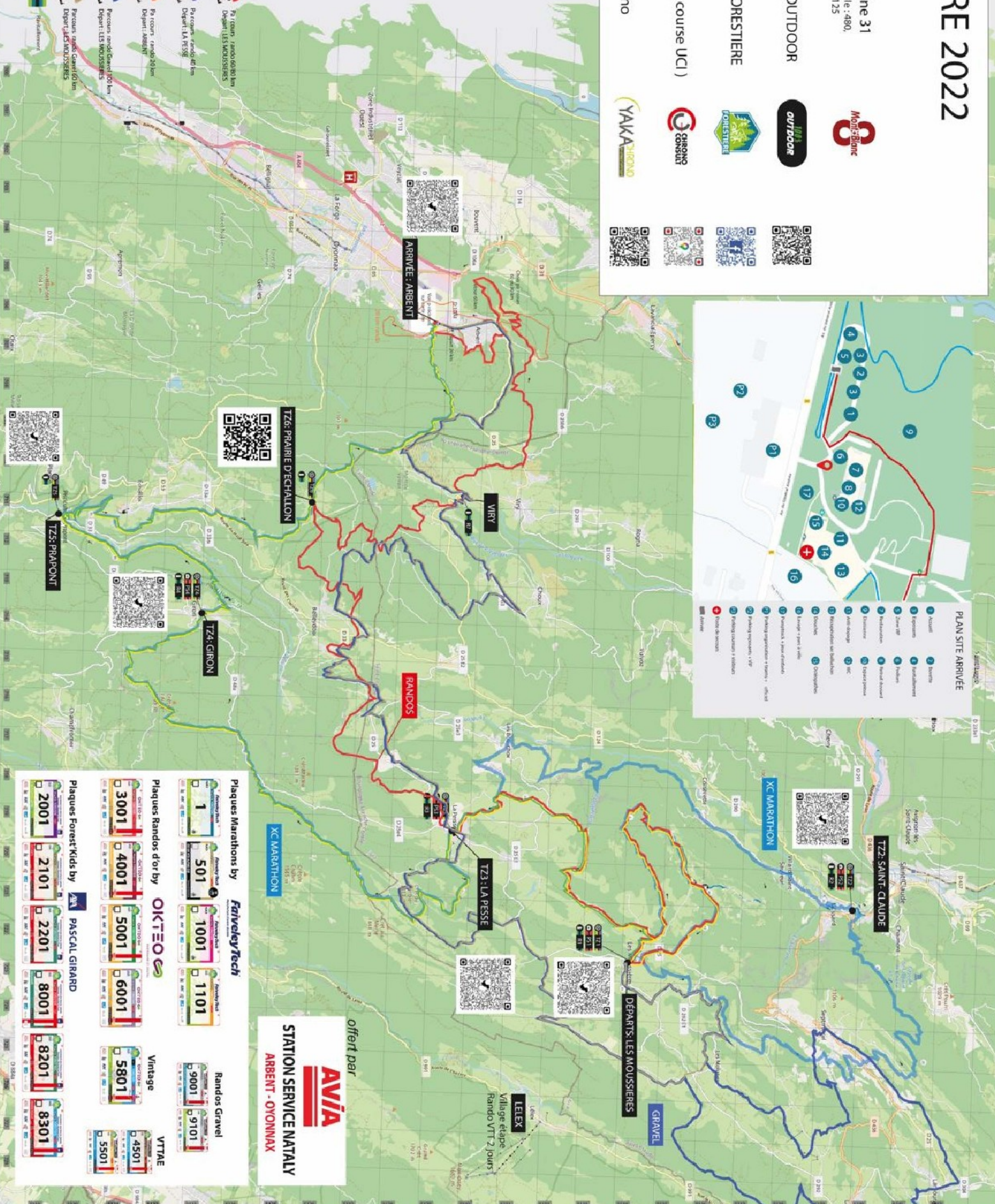
PLAN SITE ARRIVEE

- 1 Accueil
- 2 Barrière
- 3 Entrées
- 4 Sanitaires
- 5 Zone 100
- 6 Hall
- 7 Restaurant
- 8 Accueil Accueil
- 9 Entrées Accueil
- 10 Accueil Accueil
- 11 Accueil Accueil
- 12 Accueil Accueil
- 13 Accueil Accueil
- 14 Accueil Accueil
- 15 Accueil Accueil
- 16 Accueil Accueil
- 17 Accueil Accueil



LEGENDE

- Parcours Course 100 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 75 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 50 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 50 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 25 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 25 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 10 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 10 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 5 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 5 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 2 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 2 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 1 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 1 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.5 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.5 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.2 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.2 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.1 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.1 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.05 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.05 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.02 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.02 km Femme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.01 km Homme Départ LES MOUSSIERES
- Parcours Course 0.01 km Femme Départ LES MOUSSIERES



offert par
AVIA
 STATION SERVICE NATALY
 ARRENT - OYONNAX

Plaques Marathons by Fairvelo Tech

Plaques Randos d'or by OIKTEOS

Plaques Forest Kids by PASCAL GIRARD

Randos Gravel

Vintage

VTTAE

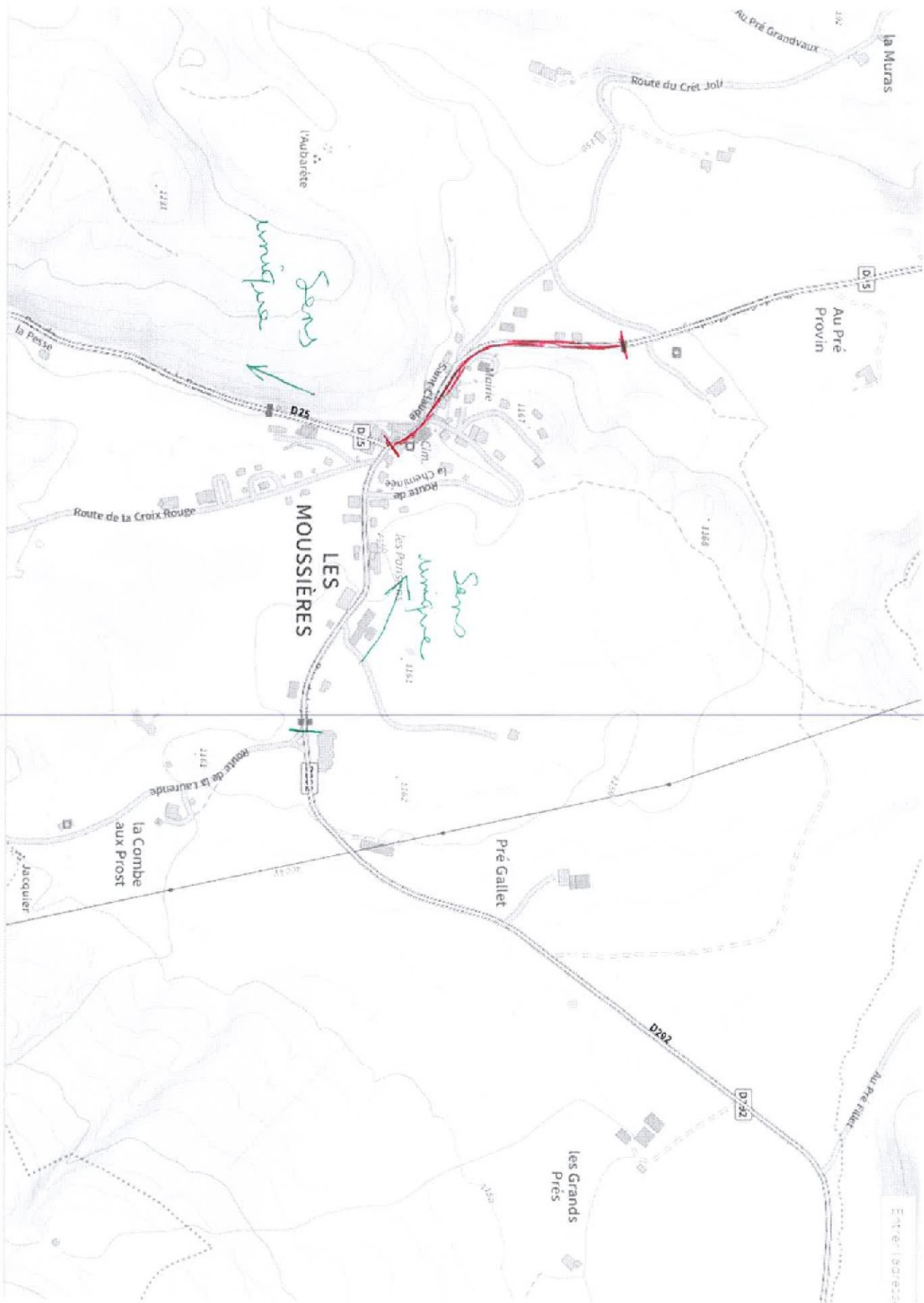
PC COURSE : 07.54.35.95.02

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le 12-09-2022

ID : 039-223900010-20220909-ARR_2022_0935-AR



Route coupée

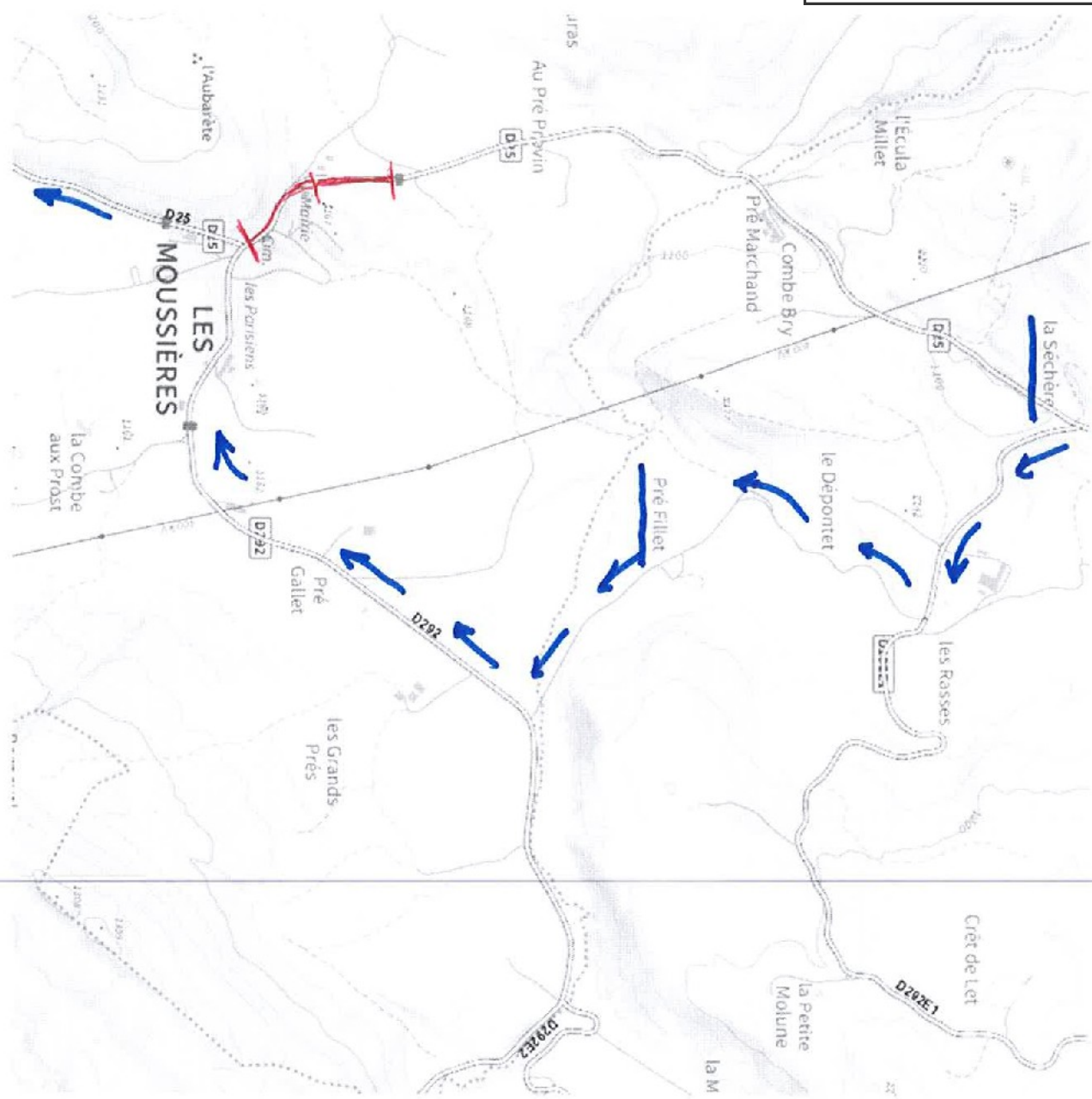
Sans unijoue

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

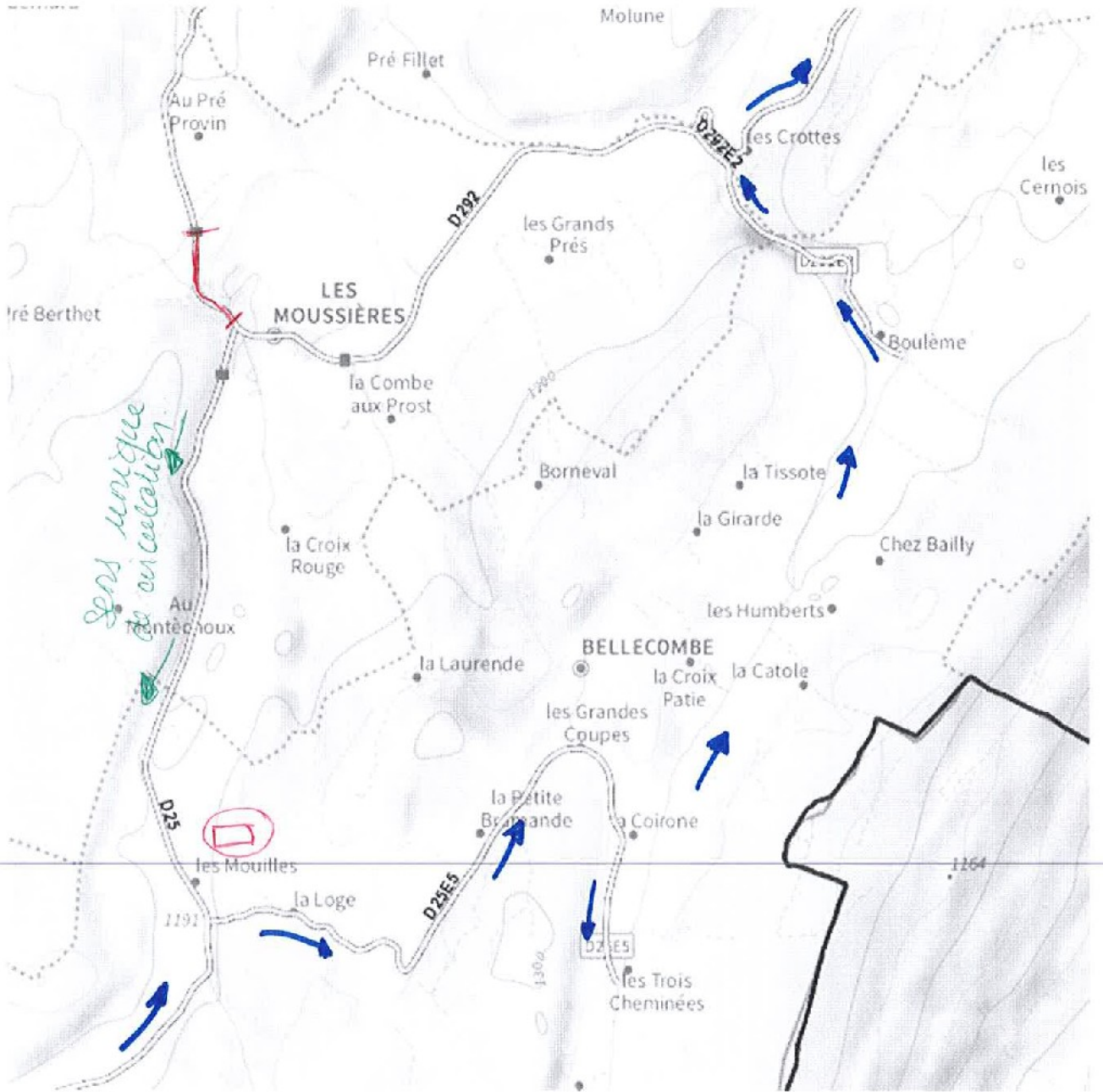
Affiché le 12-09-2022

ID : 039-223900010-20220909-ARR_2022_0935-AR



→ Direction Septentrional → la Serre / Ving

3



→ Déviation la Besse / Viry → Septmancel / Lascoux
→ Sens unique